



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le conseil de la Municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 5 octobre à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 101 rang Ste-Marie, sur le lot 5 438 315 du cadastre du Québec, Les Éboulements;

QUE cette dérogation mineure portant le numéro DM178-2026 consiste à déroger à certaines normes relatives à l'implantation d'un abri à bois en cour avant, présentes à l'article 5.2.1 alinéa 1, paragraphe 3 du règlement de zonage 275-24 de la Municipalité, soit plus précisément:

- Autoriser la construction d'un abri à bois en cour avant alors que le règlement l'interdit si la distance entre la ligne avant du terrain et le bâtiment principal est de moins de 18 mètres. Elle est de 7,86 m dans ce cas-ci;
- Autoriser que ce même abri à bois soit situé à une distance de 0 mètre de la ligne avant alors que le règlement prescrit une distance minimale de 6 mètres;
- Autoriser que l'implantation de ce même abri se fasse directement devant le bâtiment principal alors que le règlement l'interdit;

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédure d'objection à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : direction@leseboulements.com au plus tard le 4 octobre 2026. Ces dernières seront lues lors de la séance du 5 octobre 2026.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 21 SEPTEMBRE 2026

Jean-Sébastien Pilote
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité des Éboulements, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 21 SEPTEMBRE 2026

Jean-Sébastien Pilote
Directeur général et greffier-trésorier